COLLEGE D'OLT
46700 – PUY L'EVEQUE

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 09/11/2021

Le quorum étant atteint Madame la Principale, ouvre la séance à 17h36 (18 présents).
Secrétaires de séance : D. Delzant et L. Soulié.

Mme la principale présente les membres du Conseil d'administration pour l'année 2021- 2022.

Madame la principale propose le choix des secrétaires de séances comme les années précédentes :

. 1° Conseil d'administration (Tarifs) : personnel administratif.
. 2° Conseil d'administration (Budget) : gestionnaire.
. 3° Conseil d'administration (Postes enseignants) : personnel enseignant.
. 4° Conseil d'administration (Compte financier année antérieure) : parents d'élèves.
. 5° Conseil d'administration (Bilan année scolaire) : représentants élèves et CPE.

Adoption de l'ordre des secrétaires de séances.

- ***APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 01/07/21***

La principale présente l'ordre du jour de ce Conseil d'administration :

- *Approbation de l'ordre du jour et du P.V. Conseil d'administration du 01/07/21.*
- *Mise en place du Conseil d'administration et des commissions.*
- *Contrats et conventions.*
- *Nouveau dossier et nouveau règlement pour l'attribution du fonds social collégien.*
- *Acceptation de dons.*
- *Tarifs SRH et taux de reversement.*
- *Plan de continuité pédagogique.*
- *Informations pédagogiques 2021-2022.*
- *Questions diverses.*

Pas de questions diverses déposées.

Vote pour l'approbation de l'ordre du jour :

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'ordre du jour est approuvé.

17h43 Arrivée d'un parent d'élève.
17h44 Arrivée d'un représentant de la collectivité territoriale.

La principale demande si tout le monde a reçu le procès-verbal du Conseil d'administration du ***01 juillet 2021*** et si des remarques ou amendements sont formulés.

Un parent d'élève prend la parole et indique que l'APE n'a pas reçu le PV du CA du 1er juillet et n'a pu le consulter que tardivement. De ce fait certains membres n'ont pas pu en prendre connaissance.
Ce même parent signale une erreur sur le PV : p. 4 il est indiqué que l'APE a fait un don de 2€ et p. 5 un don de 2.5€.
La gestionnaire vérifie sur le procès-verbal et précise qu'il n'y a pas d'erreur : sur la p. 5, il s'agit de la citation d'une question d'un parent d'élève qui a parlé d'un don de 2.5€.
Le même parent d'élève indique que les réponses apportées aux questions diverses peuvent engendrer de nouvelles questions.
Mme la principale rappelle que ces nouvelles questions peuvent être posées en question diverse au prochain CA ou faire l'objet d'une réunion avec l'APE.

Vote pour l'approbation du PV du CA du 01/07/21 :

Votants : 20
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 4

Le PV du CA du 01/07/21 est approuvé.

17h48 : Arrivée du représentant de la commune.

- ***MISE EN PLACE du CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSIONS***

Mme la principale cite les différentes commissions ainsi que les membres qui en font partie. (cf. pièce jointe)

- Conseil d'Administration
- Commission Permanente
- Conseil de Discipline
- Commission Educative
- Commission Hygiène et Sécurité
- Commission CESC

Vote pour l'installation des différentes commissions :

Votants : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

L'installation des différentes commissions est votée à l'unanimité.

CONTRATS ET CONVENTIONS :

Mme la gestionnaire présente une convention de prêt de véhicules avec la CCVLV.

Vote pour l'autorisation de la signature de la convention :

Votants : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

La signature de la convention est approuvée à l'unanimité.

- ***ACCEPTATION DE DONS***

Mme la gestionnaire propose au CA l'acceptation des dons suivants :

- Don FSE : 215 € pour la sortie à Cougnac des 5èmes le 28/09.
- Don APE : 334 € pour la sortie PEACE and Lobe des 4èmes à Cahors le 09/11.

Vote pour l'acceptation de dons :

Votants : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

L'acceptation de dons est approuvée à l'unanimité.

- ***FONDS SOCIAL***

Mme la gestionnaire présente le nouveau dossier et le nouveau barème du fonds social collégien proposé par la conseillère technique de la DSDEN.
Elle précise que ce nouveau dossier et règlement permettra d'harmoniser les critères des fonds sociaux sur l'ensemble des établissements lotois et de simplifier le dossier.

Un parent d'élève demande s'il y a un moyen de connaître les familles qui sont éligibles au fonds social et si toutes les familles boursières bénéficient de cette aide.
La gestionnaire répond qu'un bilan des commissions du fond social est fait chaque année lors du compte financier mais que le nom des bénéficiaires ne peut pas être connu.
Elle informe également qu'elle contacte les familles lorsqu' elle a connaissance de difficultés ou d'impayé de cantine mais qu'elle ne contacte pas tous les boursiers. Un lien est également fait avec l'assistante sociale du collège.
Mme la gestionnaire rappelle que certaines familles ne souhaitent pas faire la démarche peut être par difficulté liée à compléter le dossier.
Le même parent répond qu'il est dommage que ces quelques familles soient privées du fonds social car elles ne peuvent pas compléter les dossiers. La gestionnaire répond que ces familles sont accompagnées.

Vote pour l'acceptation Du fonds social :

Votants : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Le nouveau dossier fonds social et le nouveau barème sont approuvés à l'unanimité.

- ***TARIFS SRH ET TAUX DE REVERSEMENT :***

En vue de la préparation du budget 2022, l'adjointe-gestionnaire, présente les différents tarifs que le CA doit voter.

Elle explique que concernant les tarifs de restauration scolaire, le Département fixe les tarifs pour les élèves et le tarif des repas vendus à la mairie.
Concernant les tarifs mairies, ils restent inchangés pour 2022 à savoir :

- 3.58 € pour les repas emportés (2.90 € pour le collège et 0.68€ reversés au département)

Elle informe d'une évolution des tarifs pour les élèves (+ 5% environ). Ces tarifs n'avaient pas augmenté depuis 2015. Cette augmentation s'explique notamment par le développement de l'achat local et bio afin de répondre aux obligations de la loi

Egalim : à partir du 1er janvier 2022, 50% de produits de qualité dans les assiettes dont 20% de produits bios.

Depuis 2 ans, le collège avait prélevé sur ses réserves afin d'augmenter le crédit nourriture. L'augmentation des tarifs SRH permettra d'augmenter le crédit nourriture.

- DP 5 jours 476.50 € (avant : 453 €)
- DP 4 jours 426 € (avant : 406 €)
- Externes 3.57 € (avant : 3.40 €)

Une enseignante demande d'où proviennent les produits bios locaux.
Mme la gestionnaire répond que les produits bios proviennent de producteurs lotois et que la politique de l'établissement vise à maintenir cet achat de proximité pour les produits disponibles localement. Pour d'autres produits qui ne peuvent pas être produits localement, tels que les bananes, elle précise que ces produits viennent du groupement de commande Monnerville.

Un représentant de la collectivité territoriale prend la parole afin d'expliquer cette augmentation de tarif. Il précise que les tarifs de restauration scolaire n'ont pas augmenté depuis 2015 et rappelle que le département du Lot pratique des tarifs de restauration parmi les moins élevés de la région. Il explique également que le Conseil départemental veut aller plus loin dans la loi Egalim avec l'achat local (lotois) garantissant le bilan carbone et permettant de trouver des débouchés aux producteurs locaux. Un travail conjoint avec la chambre d'agriculture se met en place afin d'accompagner les producteurs locaux vers des produits Egalim. Il précise que le Département du Lot apportera en 2022 une enveloppe de 100 000€ en appui aux collèges faisant l'effort de l'achat local.

Concernant le vote du CA, Mme la gestionnaire propose d'augmenter le tarif des commensaux au regard de l'augmentation pratiquée sur les tarifs élèves et des tarifs pratiqués dans les autres établissements.

	2016-2017-2018-2019-2020-2021	**2022 (proposition)**
Tarif 1 Indice inf à 446	3.30	**3.45**
Tarif 2 Indice sup à 446 + psnel etbs ext.	3.80	**4.00**
Tarif 3 Psnel cat.C AED Contrats aidés Psnes ATTE	2.60	**2.70**
Tarif 4 Psnes Stagiaires dans l'établissement	3.40	**3.57**
Personnes ext. Personnels ets ext.	5.50	**5.70**

Vote pour les tarifs des commensaux pour l'année 2022 :

Votants : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Taux de reversement :

Concernant les taux de reversement, Mme la gestionnaire explique que c'est également le Département qui fixe les taux de prélèvement pour la rémunération des personnels de restauration (FARPI) et le pourcentage de prélèvement du fonds commun des services d'hébergement (FCSH). Les taux de reversement restent également inchangés : 22.50 € pour le FARPI (rémunération du personnel) et 1.25 % pour le FCSH (fonds commun des services d'hébergement).

Concernant la contribution des usagers aux charges de fonctionnement (frais de viabilisation, maintenance, achat de matériel...), ce taux doit être fixé par le CA. Mme la gestionnaire propose de reconduire ce taux à l'identique des années précédentes à savoir :

- 25 % pour les élèves
- 25 % pour les commensaux et les repas vendus.

Vote pour le taux de reversement à 25% pour les demi-pensionnaires, les externes, les commensaux et les repas vendus :

Votants : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Le taux de reversement à 25% pour les demi-pensionnaires, les externes, les commensaux et les repas vendus est approuvé à l'unanimité.

La gestionnaire informe des différents tarifs à voter concernant des prestations de l'établissement :

1- Location de la chambre d'hôte
Le tarif de la nuitée est fixé à :

- Nuit : 8 € (avant 7.50€)
- Mois : 70€ (avant 60 €)
-

2- **Perte ou remplacement du carnet de correspondance**
Tarif : 6,00€

3- **Photocopies**
0.10 € la copie

Une personnalité qualifiée prend la parole pour indiquer que 0.10€ la photocopie est un tarif élevé.

4- **Perte de clé ou du badge de l'ascenseur**
Facturation au représentant légal de l'élève :

- 25 €

5- **Dégradation de matériel (biens mobiliers)**
Facturation au représentant légal de l'élève :

- au prix de la réparation (si possibilité de réparation)
- au prix du remplacement

6- **Dégradation / perte des manuels scolaires, livres et CD :**
Facturation au représentant légal de l'élève :

- au prix du remplacement avec application d'un abattement pour vétusté par rapport au prix coutant du neuf.

7- **Vétusté**

- Entre 0 et 2 ans : 10%
- Entre 3 et 4 ans : 30%
- 4 ans et plus : 50%

Vote pour les différents tarifs :

Votants : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Les différents tarifs sont adoptés à l'unanimité.

- **PLAN DE CONTINUITE PEDAGOGIQUE**

Le plan de continuité pédagogique a été communiqué aux services de la DSDEN et reprend le mode de fonctionnement mis en place par les équipes du collège en 2019-2020 et 2020-2021.

Voir document.

Pour rappel : Protocole sanitaire : Niveau 2 depuis le 8/11/2021, peu d'impact sur l'organisation du collège (rappels).

Une enseignante demande à l'APE de transmettre aux parents d'élèves qu'il est absolument nécessaire pour ceux-ci de se connecter sur l'ENT avec leur propre compte et non avec celui de leur enfant. Seulement 20% des parents se connectent, s'ils utilisent le compte élève pour se connecter ils n'ont pas accès aux informations leur étant destinées.

Un parent demande s'il s'agit des parents des 6èmes. L'enseignante lui répond que les parents des 6èmes se connectent, ce sont plutôt les parents des autres niveaux qui ne le font pas.

Un autre parent indique connaître une famille qui rencontre de gros problèmes pour se connecter. L'enseignante répond que c'est à cause du système d'exploitation utilisé et non de l'ENT.

- **INFORMATIONS PEDAGOGIQUES**

9 classes

3A	24
3B	24
4A	22
4B	23
4C	22
5A	25
5B	25
6A	27
6B	27
	219

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total	**266**	**270**	**246**	**247**	**229**	**219**

- 18 professeurs tous nommés à la rentrée (2 enseignants nouveaux M. Lacomare, M. Allemand), 7 enseignants sur des postes partagés.
- 1 personnel administratif nouvellement nommée : Mme Delzant (secrétaire).
- Equipe entretien stable.
- UEE de l'IME de Vire avec une équipe entièrement renouvelée.
- Baisse des ETP des AEDS : de 2.75 à 2.5 ETP.
- Services civiques toujours pas recrutés.
- Remplacement des AEDS avec une quotité d'heures moindre qui met en difficulté l'établissement sur la surveillance et sécurité des élèves :

La CPE prend la parole pour préciser que lorsqu'un AED est absent et qu'il doit être remplacé (absences pour maladie par exemple) il n'est pas remplacé à 100%. Cela pose donc des problèmes au niveau de la surveillance des élèves et met en difficulté l'établissement.
Elle ajoute qu'un professeur est remplacé à 100%, mais pas un surveillant.
Une enseignante répond que les professeurs sont remplacés à partir de 15 jours d'absence.

Examens 2020-21

DNB	
REFUSE	6
ADMIS	5
ADMIS - AB	8
ADMIS - B	19
ADMIS - TB	14
candidats	52

CFG	
ABS	2
ADMIS	1
	3

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de réussite DNB	88	86	78	83	89	84	88,5

Orientation

2de GT	31	58,49%
2de PRO	17	32,08%
CAP	3	5,66%
apprentissage	2	3,77%

Une personnalité qualifiée demande si l'orientation reflète le choix des enfants, s'ils ont obtenu leur vœu.
La CPE répond affirmativement.

Programme PHARE : Programme de lutte contre le harcèlement et le cyber harcèlement scolaire
Mise en place sur 2 ans.

- Participation à la journée Non Au Harcèlement du 18/11/2021.
- Participation au concours Non Au Harcèlement.
- Implanter le dispositif 'Ambassadeurs collégiens'.
- Proposer et organiser les temps de sensibilisation des parents.
- Implanter le dispositif 'équipe ressource'.
- Dispenser le programme des 10h d'apprentissage.
- Proposer et organiser les temps de sensibilisation des personnels.

Un parent demande si toutes les classes sont impliquées. LA CPE répond que l'on s'appuie sur les délégués et le CVC. Il s'agit d'un travail de longue haleine.

Evaluation Nationale

- Auto-évaluation (réunions en présentiel et en visio) durant l'année.
- Evaluation externe : Visite du trinôme d'évaluateurs (1 inspecteur 1er degré, 1 inspectrice 2de degré, 1 cheffe d'établissement) : série d'entretiens.
  Restitution prévue le Mercredi 17 novembre 10h30-12h30.
- Rédaction du rapport d'évaluation du collège par les évaluateurs externes / relecture académique/présentation au CA.
- Ecriture du projet d'établissement.

Calendrier

Quelques dates sont présentées au CA :
Les rencontres parents/profs mi-trimestre pour les 6°, 5° et 4° ont eu lieu les 19 et 21 octobre 2021.
Stages d'observation des élèves de 3° du 18 au 22 octobre 2021 + entretiens orientation effectués avant les vacances d'automne.
Conseils de classe 1° trimestre : du 30 novembre au 02 décembre 2021 (envoi bulletins par email).
Rencontres parents/profs 3° : mardi 14 décembre 2021.

Devoirs faits : AED et enseignants - 47 élèves jusqu'aux vacances de Noël.
Foyer : 13h30-14h : 1 jour / 1 niveau de classe.
Service civique : en attente.
Label E3D niveau 1 : assemblée des éco-délégués réunie le 02/12/21.
Remise de diplômes : vendredi 12 novembre 18h.
Projets présentés au CA du Budget

Un parent demande quels sont les projets à venir. La gestionnaire répond qu'il y a des actions culturelles qui ont été présentées au CA en juillet et également des projets avec Lot Arts Vivants et des sorties au théâtre qui seront présentés lors d'un autre CA.

- ***QUESTIONS DIVERSES :***

Pas de questions diverses proposées.

Mme la Principale remercie tous les membres du Conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 18h56.

Les Secrétaires de séance

D. Delzant

L. Soulié

La Présidente du Conseil d'administration

Françoise DECEMBRE-BEZAUD

COLLEGE D'OLT
F. DECEMBRE-BEZAUD
Principale
PUY L'EVEQUE